

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 010-223/21/CT

■ CT1 - Attribution de subvention et convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative au lancement des projets équiper, connecter, accompagner dans le cadre du dispositif de la Fabrique Inclusive Numérique

Information du Conseil de Territoire

DHPV 21/19586/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans une logique de transition écologique, numérique et par envie d'efficacité et de clarté, l'Etat, notre collectivité, ainsi que d'autres organismes publiques ou privés, ont engagé une démarche de dématérialisation des services et formalités administratives. Il en devient alors en partie notre travail, d'accompagner ou du moins d'outiller les acteurs et bénéficiaires de cette transformation.

Dans un même temps, la crise sanitaire du covid19 et le confinement sont venus accélérer cette requête, comme le montre l'expérience de déploiement du télétravail pour certaines activités nécessaires au maintien et à la continuité des dispositifs essentiels à notre territoire.

Les enjeux d'accès aux numériques ont été plus que jamais mis en évidence, à la fois comme outils professionnels, éducatifs, mais aussi d'accès aux droits, à la culture, à l'information, ou encore de maintien du lien social. Il n'est plus à démontrer l'importance de bien penser les innovations numériques autour des usagers afin qu'elles restent les garants d'utilité, d'efficacité et d'égalité.

Car ce que la crise a aussi mis en exergue, c'est l'ampleur de la grande précarité et fracture du numérique présente sur tout notre territoire et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la ville. Il a en effet été identifié que 25% des ménages de la Métropole ne possèdent pas d'ordinateur et 12% n'ont pas de connexion. Plus encore, la précarité numérique ne concerne pas seulement un manque de matériel ou de connexion, mais elle est aussi la conséquence d'un besoin d'acculturation et d'un manque de compétence sur la prise en main des outils et les usages numériques.

L'intérêt du dispositif de Fabrique d'inclusion numérique est de proposer une solution pérenne et complète d'accompagnement à la transition numérique. En travaillant sur le triptyque « équiper, connecter, accompagner » nous souhaitons avoir une réponse au niveau du territoire des plus agiles et efficaces. Le dispositif de Fabrique Inclusive numérique s'inscrit à la fois dans le cadre du Contrat de Ville, mais aussi dans le plan AMP2R, le plan pauvreté et le plan de France Relance.

Ici l'objet de cette convention porte sur la phase II de la Fabrique de l'inclusion numérique ; après une première délibération qui a permis le financement d'études de préfigurations et d'outils.

Il s'agit donc maintenant de déployer le service et de consolider les dynamiques selon les besoins, autour de l'équipement, de la connexion et de l'accompagnement.

Le projet se décline en trois axes qui seront déployés selon les besoins et le contexte de chaque territoire :

Axe (1) « Equiper »

Pour cet axe il est question de formaliser par une convention la cession d'une partie des ordinateurs de la Métropole auprès de l'association « Anonymal » dans l'objectif d'équiper des familles dont les besoins corrélés avec l'éducation nationale nous ont été remonté, le tout afin de permettre une continuité

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Juin 2021

pédagogique à la maison. Il s'agit en outre de 455 ordinateurs et 202 écrans au profit de l'association Anonymal qui aurait aussi en charge :

- La centralisation des différents diagnostics des besoins
- La récupération, le reconditionnement et la distribution du matériel sur les territoires ciblés
- L'accompagnement autour de l'équipement
- Le transfert de compétences de médiation et l'acheminement du matériel auprès d'acteurs relais

Axe (2) « Connecter »

Pour cet axe il est question de lancer une expérimentation de Connexion Solidaire. A travers un partenariat que nous tissons avec les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'accès internet et les associations de la médiation numérique il est question de réduire considérablement le coût d'une connexion internet à des habitants en extrême précarité.

Cela peut prendre forme soit :

- Par une convention qui doit se passer entre les bailleurs sociaux et le fournisseur d'accès internet
- En s'inscrivant dans une expérimentation de pass-connexion impulsée par les bailleurs sociaux.

Ce que la Métropole propose ici c'est l'accompagnement au prototypage du projet afin d'en éprouver son efficacité et la montée en autonomie des partenaires pour que le dispositif puisse être reproduit à l'ensemble du parc par les bailleurs. Le dispositif nécessite en effet un diagnostic localisé, de la communication, et de la médiation afin d'identifier les besoins et les équipements.

Axe (3) « Accompagner »

Enfin il s'agira de déployer une stratégie globale d'accompagnement pensée à travers le groupe de travail autour de la Fabrique Inclusive Numérique : nous souhaitons dans un premier temps identifier les acteurs de proximité issus autant du monde associatif, que du travail social ou du service public.

Dans un second temps, ces professionnels et bénévoles au contact quotidien des publics seront outillés afin de pouvoir réaliser un diagnostic rapide du niveau d'illectronisme de chacun, complété par un diagnostic d'équipement et de connexion numériques.

En complément de ces outils, le groupe de travail a établi un référentiel des compétences et gestes nécessaires pour un accompagnement numérique de premier niveau.

C'est ce référentiel qui sera mobilisé afin d'assurer un transfert de savoir-faire vers les acteurs de proximité. Selon une déclinaison de 1, 2 ou 3 jours, les modules basés sur ce référentiel doivent permettre tant à des professionnels qu'à des bénévoles d'accompagner tout type de publics sur des usages de base comme la création d'une identité numérique (courrier électronique, profils de réseaux sociaux, etc.), la création de comptes sur les principaux services publics (santé, emploi, logement, etc.) et privés (banque, assurance), la consultation des droits, la création ou la modification de documents, l'utilisation d'un téléphone portable pour accéder à ces services, etc.

Nous avons décidé de commencer avec 6 expérimentations pour l'année à venir :

- 1 expérimentation sur le territoire du CT2 à savoir les villes d'Aix-en-Provence (axe 1,2), et de Pertuis et Gardanne (axe 1)
- 1 expérimentation sur le territoire du CT3 à Salon de Provence (axe 1,2)
- 1 expérimentation sur le territoire du CT6 à Martigues (axe 1,2) et Port de Bouc (axe 1)
- 2 expérimentations sur le territoire du CT1 sur les quartiers de Frais Vallon et Plan d'Aou sur la ville de Marseille (axe 1,2)
- 1 recherche-action sur l'ensemble de la Métropole (axe 3)

En outre, sur chaque expérimentation les associations seront chargées d'un :

- Diagnostic des besoins des habitants : besoin connexion, besoin équipement, besoin accompagnement et niveau d'acculturation
- Diagnostic des équipements d'un territoire en câble pour l'offre Numérisun (dans le cas du déploiement de l'axe 2)
- Cartographie des acteurs du territoire de la médiation et potentiels relais
- Communication de la démarche auprès des habitants
- Animation de la concertation habitant qui doivent être un minimum à accepter l'offre sur l'ensemble du bâtiment (dans le cas de l'axe 2)
- Médiation dans la réception de l'offre ou le transfert sur l'offre (dans le cas de l'axe 2)
- Equipement et médiation autour d'un équipement
- Formation et transfert de compétence

Afin de répondre à de tels enjeux, la dotation financière de la part de la Métropole est de 115 000 euros dont :

- 24 500 euros pour ANONYMAL pour le déploiement des actions sur le CT2
- 21 500 euros pour ANONYMAL pour le déploiement des actions sur le CT3
- 18 000 euros ARSENIC pour le déploiement des actions « équiper et connecter » sur l'ensemble de la Métropole
- 25 000 euros pour ARSENIC pour le déploiement de l'action « accompagner » sur l'ensemble de la Métropole
- 6 000 euros pour AACS pour le déploiement des actions sur le CT6
- 20 000 euros pour IFAC pour le déploiement des actions sur le CT1

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- Arrêté du 26 mars 2019 portant création du label « numérique inclusif » ;
- La délibération du 31 juillet 2020 N°FBPA 033-8303/20/CM relative au Plan de relance de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires ;
- La délibération du 19 novembre 2020 n°CHL 003-8785/20/BM portant sur l'approbation de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 ;
- La délibération HN001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'article L3212-3 code général de la propriété des personnes publiques concernant la cession des biens informatiques des collectivités ;
- Le projet de délibération portant sur « La Fabrique de l'inclusion Numérique ».

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Juin 2021

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que notre société est en pleine transformation numérique, nous mobilisant à penser une réelle stratégie d'accompagnement afin d'en agréer de sa réussite, et par anticipation des besoins à venir, la montée en compétence et la valorisation des métiers de médiateur numérique ;
- Que la crise sanitaire et sociale a mis en exergue une inégalité de droits déjà existante face à ces enjeux, nous invitant en tant que Métropole Solidaire, garante d'égalité à agir contre cette précarité ;
- Que la précarité numérique est un véritable frein à l'insertion pour les personnes en situation de fragilité économique ;
- Que les besoins identifiés sur notre Métropole, première de France, sont immenses, appelant à la mutualisation des moyens ;
- Que le plan de relance AMP2R : Aix-Marseille-Provence Relance Résilience, nous invite à développer nos projets en priorisant les acteurs et compétences locales, les circuits courts de réemplois, d'économie solidaire, et favorisant les démarches éco-citoyennes et génératrices d'emplois, ce à quoi notre Fabrique du numérique répond intégralement ;
- Que le plan pauvreté s'inscrit autour de deux axes, l'emploi et l'inclusion, dans laquelle notre démarche d'aide d'accès aux droits, de chantier d'insertion et de formation s'inscrit ;
- Le projet de délibération portant sur l'attribution de subvention et convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative au lancement des projets « équiper, connecter, accompagner dans le cadre du dispositif de la Fabrique Inclusive Numérique.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte au projet de délibération portant sur l'attribution de subvention et convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative au lancement des projets "équiper, connecter, accompagner" dans le cadre du dispositif de la Fabrique Inclusive Numérique.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI